

**Nous sommes une équipe
contre la violence.**



**Brisons le silence autour de la violence
domestique en Côte d'Ivoire**



Le guide du journaliste

International Rescue Committee, 2012

Introduction

Les violences faites à la femme et la fille (VFF) constituent l'une des violations des droits humains les plus répandues et les plus acceptées par la société. Le coût supporté par la femme, l'enfant, la famille et la communauté représente un obstacle majeur dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités entre hommes et femmes et compromet donc l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Bien que l'expérience de la violence soit autant traumatisante pour les hommes que les femmes, les violences sur les femmes sont majoritairement le fait des hommes. Ceci traduit bien et renforce les inégalités entre hommes et femmes et compromet par la même la santé, la dignité, la sécurité et l'autonomie des victimes.

Les VFF peuvent être le fait du partenaire intime, d'un membre de la famille, d'une connaissance ou une tierce personne. Du fait du statut d'infériorité collé à la femme, les VFF ont pendant longtemps été présentées comme un problème intime, mais aujourd'hui la communauté internationale les qualifie de violations des droits humains. Les journalistes peuvent-ils rapporter des cas de VFF de manière objective, avec les faits véritables et une certaine sensibilité de sorte à encourager les efforts de lutte contre la violence ? La réponse est : « OUI ». Les journalistes peuvent faire partie de la solution. Ce guide vise à aider les journalistes ivoiriens et leurs responsables à travailler sur les violences faites à la femme et la jeune fille dans un sens qui réduit les stéréotypes et les normes sociales néfastes basées sur le Genre, informer les populations sur les services importants et encourager le dialogue public et les changements au sein de la société.

Contexte

On retrouve les violences faites à la femme et la fille à tous les niveaux de la société, dans toutes les couches socioéconomiques ; elles sont grandement motivées par les normes communautaires et l'inertie de la société.

En Côte d'Ivoire, après plus d'une décennie de guerre, de nombreux enfants et femmes continuent d'être victimes de viol et de violences basées sur le genre.

Il est démontré que l'ampleur des VFF est plus grande dans les communautés au sein desquelles les normes sociales encouragent les inégalités des genres, la domination de l'homme et la négation des droits sociaux de la femme, dans les communautés qui tolèrent les hommes coupables de violences physiques ou sexuelles sur les femmes et des communautés qui jugent les VFF normales ou justifiées.

Ce lien entre ces normes sociales néfastes et la grande ampleur des VFF a poussé de nombreux organismes à s'intéresser aux programmes qui font la promotion des normes d'équité des genres. International Rescue Committee (IRC) s'attèle à créer un modèle approprié pour travailler avec les hommes ; adultes et jeunes afin de réduire l'ampleur des violences basées sur le genre dans un contexte post-conflit. Ce modèle consiste en la création de "groupes de dialogue pour hommes" dont l'objectif est l'éveil des

consciences sur la question du genre; Au sein de ces groupes, les hommes apprennent les bénéfices de l'égalité entre partenaires. Pour plus d'informations sur ces groupes qui sont une initiative d'IRC en partenariat avec SONKE Gender Justice Network, visitez le site: <http://bit.ly/mdgircsonke>.

La campagne de marketing social: "Brisons le silence"

Dans le cadre de ses efforts en faveur de l'élimination des VFF sur toute l'étendue du territoire, IRC initie une campagne nationale de marketing social dénommée "Brisons le silence". Les campagnes de marketing social utilisent les mass médias et les principes du marketing commercial pour changer de manière positive le comportement des groupes cibles. Dans votre rôle d'éducateur, vous pouvez avoir un impact positif en mettant à la disposition de la population toute entière des informations pertinentes sur les VFF. En outre, vous pouvez devenir un outil ou instrument de plaidoyer en faveur de la manifestation de la vérité et la justice en matière de VFF.

Comment aider? Le rôle des medias dans les reportages sur les violences faites à la femme et la jeune fille

A mesure que notre compréhension des violences faites à la femme et la jeune fille, ses manifestations et ses coûts s'accroissent, la responsabilité des medias est non seulement de faire la lumière sur cette thématique mais aussi d'apporter des informations utiles sur la prévention et le traitement des VFF. Les médias peuvent aider à informer et amener le public et les survivantes à combattre la violence et aussi encourager les populations et les décideurs à reconnaître la violence comme une violation des droits humains qui a un impact sur chacun d'entre nous. Les médias peuvent grandement influencer l'opinion publique sur les comportements et attitudes sur la violence qui sont banals ou acceptées par la société.

En rendant plus visibles les VFF, les médias poussent la société à reconnaître l'existence du problème et accroît la pression sur les décideurs afin qu'ils légifèrent contre ce problème. Ils peuvent aider à faire appliquer la législation là où elle existe. Les reportages sensibilisés sur les VFF peuvent aider les survivantes et leurs soutiens en leur apportant les informations nécessaires pour se protéger, protéger les autres, rechercher de l'aide et demander justice.

Les sujets d'analyse, les enquêtes et les blogs peuvent permettre une bonne compréhension de la psychologie qui soutend les violences faites à la femme et la jeune fille de sorte que les lecteurs appréhendent mieux les actions et réactions de la survivante et de l'agresseur.

Comment le journaliste aborde-t-il un sujet sur les VFF de manière "sensibilisée"? Il n'est souvent pas suffisant de se contenter de rapporter les faits. Si dans son papier, le journaliste ne fait que mentionner le nombre de cas de VFF ou écrire que "la violence est un phénomène en expansion", il ne ferait que renforcer l'opinion publique sur le fait que la violence est "normale" et que l'on ne peut rien y faire. Si par contre, le journaliste

appuie ces faits et ces chiffres avec des déclarations de personnes connues pour leur activisme dans lesquelles elles dénoncent la violence sous toutes ses formes ou exigent l'adoption et l'application des lois en faveur de l'élimination des violences faites à la femme, cela pourrait encourager des survivantes potentielles et leurs soutiens à rapporter d'autres cas de violence et dénoncer la violence de manière ouverte.

Comment faire un article sur les violences faites à la femme et la jeune fille?

Travailler avec le rédacteur en chef

Instaurez un dialogue permanent avec votre rédacteur en chef sur de nouvelles approches à propos des articles sur les violences faites à la femme et la fille et les questions relatives au genre. Les idées novatrices; même positives, peuvent être jugées "ennuyantes" ou pas dignes d'intérêt. Trouvez un moyen de convaincre et battez-vous pour faire passer votre article!

Demandez à être associé à l'élaboration des titres, sous-titres et légendes pour vous assurer qu'ils respectent l'esprit de votre article et ne versent pas dans le sensationnel.

Vocabulaire approprié

Survivante: le terme approprié pour désigner une femme victime de viol ou de violences conjugales ou de toute autre forme de violence est "survivante," et non "victime," ou "violée" ou "femme battue". Les militants pour l'égalité des genres ont estimé que l'usage du terme "victime" renforçait les stéréotypes négatifs qui renvoient l'image d'une femme faible et passive. Malheureusement, on attend toujours que le système judiciaire et la société en général reconnaissent le terme "survivante".

Violences faites à la femme et la fille: les termes "violences faites à la femme et la fille" et "violence basée sur le genre," s'utilisent indifféremment. Les Nations Unies définissent les violences faites aux femmes comme "tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée »

Bien que tout le long de ce document, l'abréviation VFF est utilisée pour raison de commodité, nous vous suggérons d'utiliser l'entièreté du terme : "violences faites à la femme et la fille".

A ne pas faire : les stéréotypes et le sensationnel

- ne donnez pas des citations prises hors contexte, ne soutenez pas des comportements qui renforcent les violences faites à la femme et à la jeune fille.

Les témoignages de violences sexuelles en public ou dans les médias donnent l'impression que la survivante l'a bien cherché. Celle-ci est bien souvent invisible dans le

reportage ou bien l'accent est plutôt mis sur son "statut de personne inférieure", comme dans les exemples suivants:

"Un soldat viole une servante à trois reprises"

"Quatre jeunes violeurs condamnés à quinze ans de prison"

"Accusé du viol d'une employée noire, un fermier blanc toujours en liberté"

Un autre stéréotype qui est très présent dans les médias et dans le système judiciaire est le fait que la violence sexuelle est plus traitée comme une atteinte à l'honneur de la famille ou à la pudeur que comme une violation des droits de la femme. Ceci se voit à travers les articles qui par exemple, mettent en relief le fait que "le mari ait été forcé de regarder sa femme entrain d'être violée," au lieu de s'appesantir sur la survivante.

Evaluer la question à partir des perspectives légales, religieuses et culturelles spécifiques à la Côte d'Ivoire parce que:

- cela permet aux survivantes de s'exprimer et évite les stéréotypes
- cela permet de mettre le doigt sur les problèmes qui empêchent les femmes de demander réparation
- Cela permet d'évaluer la volonté politique ou le manque de volonté politique sur la thématique
- Cela permet de vérifier l'existence et l'application de législations en la matière.

Mettre à disposition des faits et coûts avérés pour la survivante et la société

- les faits et chiffres à propos des femmes et filles qui sont affectées
- les avis des femmes et des filles affectées et leurs soutiens
- le coût de ces mauvaises pratiques au plan du développement personnel et national

Fournir des informations utiles aux victimes potentielles et à leurs défenseurs

- dresser une liste des centres sociaux avec numéros de téléphone et adresses ainsi que des contacts de personnes ressources
- dresser une liste des foyers d'hébergement disponibles pour les survivantes
- Faire connaître du grand public l'existence de la police locale et des défenseurs des survivantes
- Mettre à disposition les "étapes de la dénonciation" sur les VFF de sorte que les actions à entreprendre tant par les survivantes que leurs défenseurs soient claires (voir les étapes dans ce présent guide)

Sélectionnez rigoureusement les spécialistes et intervenants

- il arrive qu'en dépit de leur bonne connaissance du sujet, les personnes interrogées tombent dans les mêmes stéréotypes que nous combattons

Montrez des exemples positifs d'hommes qui sont engagés dans la lutte pour l'autonomisation de la femme et qui ont une attitude positive envers elle

- faites apparaître les opinions positives et négatives des hommes et des femmes
- rapportez toute initiative associant les hommes dans la lutte contre les violences faites aux femmes

- expliquez au lecteur comment la construction de normes masculines perpétue les violences faites à la femme et la fille
- interviewez les “héros” de la lutte, les survivantes et leur personnes qui leur apportent soutien.
- enquêtez sur l’influence des modèles positifs sur les attitudes futures des jeunes garçons envers les femmes et la façon dont les filles interagissent avec les hommes à l’âge adulte
- donnez la parole aux leaders de la communauté qui ont le courage de parler ou témoigner contre la violence.

Rapporter les impacts des violences faites la femme et la fille au niveau familial, économique, sécuritaire, sur le développement de la nation et sur la société civile

- montrez les impacts des VFF au niveau personnel, familial, économique et sécuritaire des femmes qui sont victimes de ségrégation économique dans la vie publique et privée.
- montrez l’ampleur du problème au public et aux décideurs et son impact sur l’ensemble de la société
- parlez des hommes politiques, parlementaires, juges et policiers qui appliquent les lois sur la violence

Préjugés et idées fausses sur la violence conjugale

Depuis des siècles, nombreux sont les systèmes judiciaires et les religions qui approuvent les violences faites à l’épouse ou la petite amie. Par conséquent, aujourd’hui, la violence familiale apparaît comme ‘normale’, sinon comme un droit pour les hommes. Il existe d’innombrables idées fausses qui banalisent et tendent à justifier la violence conjugale. En voici quelques exemples:

Préjugé: Avec ses provocations et ses demandes inconsidérées, elle a bien cherché ce qui lui est arrivé.

Réalité : Bien que ces attitudes soient énervantes, elles ne justifient en rien la violence. Il est inacceptable de frapper une vendeuse, une automobiliste, une collègue ou tout autre femme simplement parce qu’elle nous a énervé.

Préjugé: La violence conjugale est due à l’abus d’alcool ou autres substances illégales.

Réalité: Même si l’alcool et la drogue peuvent aggraver un comportement violent; ils n’en sont pas la cause. Nombreux sont les hommes qui usent de la violence, qu’ils soient sobres ou sous l’influence de l’alcool ou d’autres substances illicites.

Préjugé: Les partenaires sont tous deux responsables de la violence, ce n’est pas le seul fait de l’homme (autres variations: ‘le tango se dance à deux – il y a toujours deux versions de l’histoire’).

Réalité: La violence est une conséquence des inégalités au sein du couple. Ces inégalités sont perpétuées par une attitude de domination sur la partenaire en usant de violence physique et émotionnelle ; toute chose qui brise la confiance de la femme et lui impose la soumission. Pour le partenaire en position de faiblesse, toute action en vue de se protéger ou se défendre peut être interprétée comme une “provocation”.

Préjugé: L’homme doit tenir sa femme en “respect”, la femme ne doit pas essayer de

“porter la culotte”

Réalité: Ce préjugé renforce les inégalités dans le couple et tente de justifier l’usage de la force pour maintenir le statu quo. Il soutient aussi l’idée qu’il faut que l’homme discipline sa femme.

Préjugé: Etant le principal pourvoyeur de la famille, l’homme se croit tout permis dans la maison.

Réalité: Les VFF ne se justifient pas. Même les femmes qui ont un emploi et sont souvent les seuls soutiens de la famille sont aussi victimes de violences. Les femmes qui n’ont pas d’emploi rémunéré contribuent toutefois, à la vie du foyer de plusieurs manières indispensables, entre autres, en s’occupant des enfants et de la maison.

Préjugé: Les hommes sont violents à la maison pour diverses raisons: le stress au travail, le chômage, la pauvreté et autres problèmes.

Réalité: il arrive à tout le monde de vivre des situations difficiles et de se sentir impuissant. Il est intolérable de passer ses frustrations sur sa partenaire ou d’essayer de regagner la confiance en soi en la dominant.

Préjugé: Les hommes battent leurs compagnes dans un accès de colère lorsqu’elles les provoquent, ils ne sont pas responsables de leurs actes.

Réalité: Ces mêmes hommes se contrôlent lorsqu’il s’agit d’autres personnes et ne penseraient même pas à user de violence avec leurs collègues ou amis. En général, les gens ne croient pas aux propos de la survivante au motif que l’accusé serait quelqu’un de respecté et bien estimé au sein de la communauté.

Préjugé: La femme serait déjà partie si sa situation était aussi mauvaise.

Réalité: Pour diverses raisons, Il est difficile pour une femme de quitter le foyer même lorsqu’elle a un vécu de violence. Beaucoup dépendent financièrement de leur partenaire masculin et s’inquiètent de l’avenir de leurs enfants. Beaucoup restent dans le foyer à cause des enfants bien que dans beaucoup de cas, ceux-ci se portent beaucoup mieux dans un foyer monoparental que dans foyer qui vit la violence familiale. Souvent, l’homme menace la femme qui veut partir, de la tuer ou se tuer ou de faire du mal à ses enfants ou sa famille. En outre, bien de survivantes intériorisent le fait que le conjoint les accuse d’être la source des violences. Les violences sont cycliques, avec des périodes de présentation d’excuses et de non-violence. Les survivantes veulent désespérément croire que le conjoint a changé ou qu’il changera. Il y a aussi le fait que beaucoup de personnes mettent la pression sur la femme en montrant du mépris à l’égard de la femme répudiée ou en lui demandant de “faire marcher le mariage”.

SOURCE:

- Ce chapitre est un extrait de: Soul City Institute for Health and Development
Communication Violence Against Women in South Africa: A Resource for Journalists
©1999

FAQ et ressources

Définition de “Violences faites à la femme et la fille”

Pris dans son sens le plus large, le terme violences faites à la femme et à la jeune fille fait référence au mauvais traitement physique, émotionnel ou sexuel de la survivante. Les violences domestiques sont:

- les mauvais traitements physiques;
- les abus sexuels;
- les mauvais traitements psychologiques, verbaux et émotionnels
- la séquestration économique (le mari refusant d'accorder de l'argent à sa partenaire pour ses besoins basiques, le mari empêchant sa femme d'entreprendre toute activité économique ou le mari confisquant le salaire de sa femme);
- Le harcèlement;
- La filature (le fait de suivre la femme dans tous ses déplacements ou le fait de l'avoir sous surveillance);
- la destruction de biens ;
- L'intrusion dans le domicile de la survivante, lorsque les conjoints ne vivent pas sous le même toit;
- Toute autre attitude qui tend à contrôler ou offenser et qui présente ou pourrait présenter un danger pour la sécurité, le bien-être et la santé de la survivante.

IRC recommande les étapes suivantes à la survivante pour rapporter des cas d'abus

Si l'on se contente de demander à la survivante “d'en parler”, les informations qu'elle pourrait fournir risquent d'être bien insuffisantes pour constituer un témoignage.

Il est recommandé à la survivante et aux témoins de respecter les procédures suivantes. Votre rapport sera d'autant plus pertinent s'il suit les étapes suivantes à côté des déclarations ou citations de personnes qui ont déjà réussi après avoir respecté ces étapes dans des cas de VFF.

- 1) N'ayez pas peur d'en parler. Tournez-vous vers une personne en qui vous avez confiance pour vous soutenir et vous accompagner pour rapporter votre cas d'agression.
- 2) Rendez-vous dans le centre de santé ou centre social de votre localité pour rapporter le plus tôt possible. (Liste sur la page 11)
- 3) Identifiez un foyer d'hébergement, assurez-vous que vos enfants y sont en sécurité et que vous pourrez y aller après avoir rapporté votre cas d'abus.
- 4) Rapportez les cas d'abus sexuel dans les 48 heures, ne faites pas de toilette avant d'avoir témoigné. Apportez avec vous les vêtements que vous portiez au moment de l'agression.
- 5) Portez plainte auprès des autorités compétentes ou à la police selon les recommandations reçues au centre de santé ou au centre social.

IRC recommande les étapes suivantes aux témoins et confidants des survivantes

- 1) Vous aussi êtes concernés par les cas d'agression sur votre voisine, parente ou amie.
- 2) Encouragez la survivante à parler de l'incident et le rapporter au centre social. (Liste sur la page 11)
- 3) Proposez-lui de l'accompagner au centre social et au poste de police. Votre présence la rassurera et poussera les autorités à accorder tout le sérieux nécessaire à la situation.
- 4) Aidez la survivante à trouver un foyer d'hébergement si nécessaire afin de ne pas subir de nouvelles violences ou des représailles.

Chiffres sur les violences faites à la femme et la jeune fille en Côte d'Ivoire:

- En Côte d'Ivoire, la violence perpétrée par le partenaire ou tout autre personne, est un phénomène banal que vivent plus de la moitié des femmes (60%) et à peu près la moitié des hommes (43%) au cours de leur vie.
- L'étude a montré que pour 75% des femmes, les violences ont été commises par le partenaire.
- Les femmes ont déclaré subir une plus grande proportion des pires formes de violences conjugales par rapport aux hommes; par exemple, elles reçoivent des coups de pieds, elles sont trainées au sol et étranglées.
- La moitié des femmes qui ont subi des violences conjugales ne les ont jamais déclarées. Les activités de prévention doivent se pencher sur les facteurs qui empêchent les survivantes de déclarer les cas de violences conjugales.
- Les survivantes qui ont déclaré les cas de violences conjugales ont dit que leurs premiers soutiens étaient la famille et les amis.

Source:

- LES VIOLENCES FAITES A LA FEMME, A LA JEUNE FILLE ET A L'HOMME CÔTE D'IVOIRE © London School of Hygiene & Tropical Medicine (LSHTM) et the International Rescue Committee (IRC) 2010.

La législation ivoirienne en matière de violences faites à la femme et la fille

La législation ivoirienne aborde la question des pires formes de violences faites à la femme et la fille: les agressions physiques, le viol, les mutilations génitales féminines, le mariage forcé, le mariage précoce, l'abandon de foyer, le harcèlement sexuel, la prostitution forcée et l'exclusion de l'héritage.

Cependant, le législateur doit prendre des lois qui définissent le viol, qui répriment les violences conjugales, l'inceste, le lévirat et le sororat (type de mariage qui veut que le frère du mari décédé épouse la veuve ou que le veuf épouse ou ait des rapports intimes avec la sœur de son épouse décédée)

Les femmes rencontrent un autre obstacle: l'application de la loi. Les femmes ou autres victimes de violences conjugales et viols reçoivent peu ou pas de considération au poste de police lorsqu'elles s'y rendent pour rapporter des cas d'abus. Il est difficile de porter

plainte parce que même les agents de polices pensent que les VFF sont des problèmes d'ordre privé qui concernent strictement le couple. Lorsque la survivante porte plainte contre son agresseur ou se confie à des professionnels, elle subit de très fortes pressions de la famille et la communauté pour se rétracter. Les services de références (spécialisés sur les questions psychosociale, médicale et légale) dans plusieurs régions sont inadaptés et souvent inaccessibles aux populations à cause de la distance, le coût, le manque de personnel et la mauvaise qualité des services. La législation en matière de violences faites à la femme est peu connue des populations ; surtout chez les femmes en milieu rural.

Pour plus d'informations sur les législations africaines en matière de VFF, consulter: Population Council Inc. [Sexual and Gender Based Violence in Africa Literature Review © 2008](#)

Le programme de lutte contre les Violences Faites aux Femmes et Filles d'IRC Côte d'Ivoire

Ce programme a pour but d'emmener les femmes et les filles à contribuer et accéder aux bénéfices de la reconstruction et la restauration de la paix en Cote d'Ivoire, libres des violences sexuelles et physiques

Les objectifs du programme visent à :

- Eduquer les communautés sur les causes et conséquences de la violence
- Apporter des stratégies de résolutions des problèmes sans recours à la violence
- Aider à accroître la communication au sein du couple, dans le foyer et la communauté au sujet des lois qui garantissent les droits de la femme.
- Améliorer les services fournis aux survivantes

L'Unité technique d'IRC pour la protection et valorisation de la femme

L'Unité technique de protection et valorisation de la femme (Women Protection and Empowerment) est basée au siège New Yorkais d'IRC. Elle a en charge les innovations et la qualité des programmes VBG dans le monde. Elle assume sa mission à travers l'élaboration et la mise en pratique des politiques, la promotion de la recherche et l'apprentissage, le développement du personnel, la représentation et le plaidoyer et son expertise technique.

Dans le monde entier, IRC aide à la guérison des survivantes et travaille avec les communautés et institutions afin de briser le cycle de la violence. En tant que premier intervenant dans les cas d'urgence, IRC s'investit à apporter les soins d'urgence et la référence des victimes de violence. Pour les crises qui perdurent, nos centres féminins offrent un cadre agréable aux femmes qui se retrouvent pour s'appuyer et renforcer leurs capacités. Dans les périodes post-crisis comme en Afrique de l'ouest, IRC s'attaque aux racines des violences contre les femmes en leur permettant d'avoir une plus grande indépendance économique et avoir une part plus prépondérante dans la prise de décision.

Nous travaillons avec des partenaires pour emmener les hommes et les jeunes à changer les attitudes qui encouragent les violences faites aux femmes. Nous faisons aussi du plaidoyer auprès des autorités et membres du gouvernement pour l'adoption de lois sur la thématique des violences faites à la femme et l'application effective des politiques qui garantissent l'accès aux soins et aux services de justice pour les survivantes.

La reconstruction des communautés dévastées par la guerre repose majoritairement sur la participation des femmes et des filles. IRC œuvre à créer les conditions qui permettent à la femme et la fille de survivre aux effets du conflit et aussi de s'épanouir.

Les femmes et les filles reconstruisent les nations (Women and Girls Rebuilding Nations): vers l'égalité entre hommes et femmes en Afrique de l'ouest

Après un conflit qui a perduré dans toute la région, l'Afrique de l'Ouest amorce une période de paix et de stabilité. IRC y a trouvé l'opportunité de renforcer le statut de la femme dans la société post-conflit. En 2007, IRC a donc initié un nouveau programme quinquennal, financé par la Fondation NoVo. Ce programme sans précédent qui visait à porter assistance aux femmes et aux filles en Sierra Leone, au Liberia en Côte d'Ivoire, part du postulat que les VFF trouvent leurs causes dans leur marginalisation et la perception d'infériorité dont elles sont victimes. Il met l'accent sur les objectifs qu'IRC a identifiés comme indispensables pour l'autonomisation de la femme. Ces objectifs sont : permettre l'accès des survivantes aux services de référence et de réponse, mobiliser les communautés dans la lutte contre les violences faites aux femmes, aider les femmes à avoir une plus grande autonomie économique et cesser d'être discriminées dans la prise de décision et faire le plaidoyer pour influencer sur les politiques et la législation au niveau national .

Plus d'informations sur les programmes et services d'IRC sur le site web:

www.rescue.org. Pour plus d'informations sur le programme de lutte contre les violences faites aux femmes et filles en Côte d'Ivoire, contacter: Véronique Ossouhou-Koné: +22508086387 Email: gbvadvocacy@cotedivoire.theirc.org

Centres sociaux par région

Région	Ville	Nom du centre	Adresse	Téléphone
Lagunes	Anyama	Anyama	Quartier château derrière l'antenne	-Directrice (Mme Onna) 07 17 94 04 -Mme Beugré 02 89 57 18
	Abidjan	Complexe social éducatif d'Abobo	Situé derrière la Mairie, collé au centre culturel d'Abobo	Directrice (Mme Amany) 08 28 91 40 -Kipré Patricia 07 69 72 09
		Yopougon Maca	En face de la prison Maca au sein de la cité Maca	Tel flotte :08 92 62 27
		Complexe social éducatif de Yopougon Port Bouet 2	Carrefour à gauche du CHU de Yopougon, au sein du complexe socio éducative de Port-Bouët II	- Directrice (Mme Kouamé) 07 29 04 29 -M.AKAFFOU 08 83 67 75
		Yopougon Niangon Sud à gauche	Carrefour centre social sur la voie du BUS 27	-Directrice (M. Kouamé) 05 89 45 76 / 23 46 29 06 -M. DOUOBA 02 57 44 51
		Adjame 220	Sein du quartier 220 logement coller au 7ème arrondissement	Directrice (Mme Konan) 07 22 30 55 -Aké Estelle 06 89 83 40
		Complexe social éducatif Adjame Santé	Sur la voie de L'INSP, Carrefour de la pharmacie santé à gauche	Tel flotte: 08 90 94 57 -Mme N'Guessan 05 67 69 75
		Complexe social éducatif de Cocody	En face du marché de Cocody sur la voie de la pâtisserie Abidjanaise, un carrefour avant l'allocodrome de Cocody	Tel flotte : 0890 94 79 Directeur(M.Assawa) 03 17 84 28
		Comite national de lutte contre les violences faite aux	Deux plateaux les vallons carrefour nuit de Saigon, à	Tel flotte : 08 91 63 83 Fixe : 22 41 17 44 Mme N'Doumi 03 77

		femmes et aux enfants(CNLVFFE)	coté de l'ex-commission du cinquantenaire	29 91 M. Djamala 01 17 55 03 / 08 84 90 48 Adélaïde : 02722969
		Treichville Habitat	Derrière le cinéma entente sur la voie d'ARRAS	Tel flotte : 08 90 94 66
		Complexe social éducatif de Treichville Avenue 1	Quartier Sopim sur la voie de la garde républicaine au sein du complexe socio éducatif	Directrice 08 13 07 86 -M.Koué Honoré 47 04 63 25
		Complexe social éducatif de Koumassi	Sur la voie du grand marché DJEKONAN Au 2ème près le grand carrefour au sein du complexe socio éducatif	Directrice (Mme Aka) 07 52 11 86 Fixe: 21 22 13 54
		Complexe social éducatif de Port Bouet	Quartier Serge Kassy Derrière EEP soghefia II	Tel flotte : 08 90 94 74
		Service social de Port Bouet (centre pilote)	Au sein du centre pilote de Port-Bouet un carrefour avant la Mairie	-Directrice (Mme Kassi) 07 88 31 88 / 66 12 48 12
Lacs	Yamoussou kro	Centre Social	Quartier Habitat au Marché non loin de la Pharmacie Bélier	Directrice Mme Aka Aguia Marie 40 09 75 98/ 05 60 13 49/ 30 64 01 13
Marahoue	Bouaflé	Centre Social	Quartier Commerce situé en face de la Gendarmerie	Directrice Mme Kadhet Ange 05 79 20 88/ 08 93 02 73
Haut Sassandra	Daloa	Complexe Socio-éducatif	Quartier Commerce non loin de la Mairie	Directeur Complexe M. Babi 07 92 24 50 Directrice Ctre Social Mme Sossa Geneviève Flotte 08 93 02 75

Moyen Cavally	Duékoué	Complexe social éducatif	Quartier Résidentiel 1 Face à la Mairie et l'hôpital général	Directeur M. Selemy Pierre 08916385
Montagnes	Bangolo	Centre social	En face du marché, route de Zéo, près de la Sous-préfecture	Directeur M. Ouraga Kouamé Marcellin 08916386
	Man	Complexe socioéducatif	Quartier Grand Gbapleu à 300 m de la Capen à droite	Directeur M. Koné Germain 07401052
		Complexe socio éducatif	Quartier Dioulabougou, derrière la Gare de CTM	Mme Nanga 07153131/08916388
	Danané	Centre social	Quartier commerce, en face du commissariat de police	Directeur M. Kouadio Toussaint 08916398

Ressources:

- VIOLENCE AGAINST WOMEN & MEN IN CÔTE D'IVOIRE © London School of Hygiene & Tropical Medicine (LSHTM) and the International Rescue Committee (IRC) 2010.
- Reporting Gender Based Violence, A Handbook for Journalists, Inter Press Service ©2009
- Facts and Figures on Violence Against Women, UNIFEM www.unifem.org
- UNFPA State of World Population 2005
- United Nations Economic Commission for Africa (UNECA), the Sixth African Development Forum (ADF IV), www.uneca.org/ADF
- Fond des Nations Unies pour la Population(UNFPA), www.unfpa.org
- Campagne du Secrétaire Général des Nations Unies pour mettre fin aux Violences Faites aux femmes, www.endviolence.un.org
- Gender Links www.genderlinks.org.za
- DART Centre for Journalism and Trauma <http://dartcentre.org>
- Addressing Gender-based Violence through USAID's Health Programs:A Guide for Health Sector Program Officers.Washington, D.C. IGWG of USAID, 2006.
- Violence Against Women in South Africa: A Resource for Journalists Soul City Institute for Health and Development Communication ©1999
- Responding to Gender Based Violence: A Focus on Policy Change; A Companion Guide; USAID Policy Project, May, 2006.



**La Campagne “Brisons le silence”
mise en œuvre entre Mars et Août 2012
créée par IRC Côte d’Ivoire avec le Financement de
la Banque Mondiale et Fondation Novo**



International Rescue Committee
II Plateaux 7^{ème} Tranche Lot 3060 Ilot 253
27 BP 705 ABIDJAN 27
COTE D’IVOIRE

TEL: (+225) 22 52 30 50
FAX: (+225) 22 52 60 97
www.theirc.org